

94

COMMISSION pour l'examen du projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, portant
réforme du régime en vigueur pour les lettres
expédiées après les levées générales (N° 30,
session 1887).

Nommée le 4 février 1887.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GÉNÉRAL PÉLISSIER. *Président*
2^e — MILHET-FONTARABIE.
3^e — COUTURIER.
4^e — MUNIER.
5^e — PARENT.
6^e — ROGER-MARVAISE.
7^e — GUSTAVE DENIS.
8^e — DE LA SICOTIÈRE.
9^e — ERNEST BOULANGER. *Secrétaire*



1

Séance du 7 février 1887

La réunion a lieu à 1 heure un quart
M. le général Féliès prend la présidence d'âge
M. Bordaigen est secrétaire.

Présents M. M. Costures, Rumer et Sarent.

Chacun des membres présents rend compte de
l'exécution des travaux qu'il présente.

M. M. Costures et Rumer ont déclaré que leurs
travaux étaient à l'abri.

M. Sarent expose que son travail sur le
mandat de prison a été l'objet des observations suivantes.

1° M. le Ministre des postes devrait indiquer la poste
qui doit en résulter pour le greffier sur pour le
seul de l'avis soit pour aller au département.

2° Il serait utile d'examiner si le temps supplémentaire
nécessaire pour porter une marque spéciale indiquant
que certains ne peut servir que l'emploi indiqué
de la réunion est inutile.

Mesdames explanations sont redonnées au sujet de
l'opinion qu'il y aurait de décerner les
localités pour lesquelles s'appliquera la réforme.

On reconnaît que la mesure devra être étendue pendant
ou la nécessité en fait sentir. Aucune disposition
réglementaire ne saurait être adoptée sans délai.

M. Sarent insiste particulièrement sur ce point que
la mesure ainsi étendue ne devrait pas augmenter
le travail du greffier. Il demande que l'avis
s'applique sans délai.

En ce qui concerne la différence de formalités des travaux
postes, la majorité pense qu'il faut s'en tenir
strictement à la réglementation, pour éviter des complications

à des engagements. Mlle le Ministre des postes sera
entendu sur ce point.

Le Secrétaire

Le Président

D. M. Meyer

J. M. Kellier

Session du 14 février 1887

Président M. le général Séverin

Secrétaire M. Boulanger.

M. Girard, Administrateur des postes et des télégraphes
assisté par son vice-directeur, se présente
pour fournir quelques explications sur le projet
délai est institué.

M. l'orateur demande quel sera la perte réelle à subir par
le train par l'abandon de la réforme et exprime l'avis
que le taux de la taxe supplémentaire ne soit limitée que
par un maximum

Mlle le Ministre expose que dans le moment de délai de
1888 il existait plusieurs taxes différentes et que la
suppression de projet actuel est d'écarter cette taxe. L'avis
rapporté est celui d'arriver sur l'abandon des postes la
lettre qui étaient livrés aux agences et qui se
substituaient un accroissement de correspondance de
notre : également l'effet de la poste journalière du jour
laissant de nous à l'entraîner d'autres services
depuis l'année, car le train sera simplifié,
d'autant il faudrait nous faire faire devant la
facilité pour modifier chaque fois la taxe.

M. l'orateur demande comment l'extension
de service sera-t-elle.

Mlle le Ministre répond que cette extension sera
la même que les autres du service par le décret

Sad m^{re}

M. Laurent demande s'il y aurait lieu de créer un usage spécial pour l'affidavit en cas d'urgence.

M. Prud'homme répond que cette création nouvelle aurait de grands inconvénients par laquelle lui-même qui serait exposé à se voir...

M. Desjardins exprime l'avis que la loi d'urgence de l'Assemblée est suffisante pour traiter ces cas. Il est partisan de projet de loi.

M. de la Rivière serait d'avis de la créer sur une base particulière par exemple à l'égard des affaires que l'Assemblée a eues depuis la faculté d'urgence après la loi de cette nature dans la loi d'urgence.

M. Michel est partisan de la loi sans exception de l'Assemblée générale est une loi en pareil cas l'Assemblée d'urgence.

Les articles 1. 2. 3. 4 sont adoptés.

L'Assemblée de la page est adoptée. Demain.

M. Prud'homme est encore partisan.

Le Rapport.

P. Prud'homme

Le Rapport

J. P. Prud'homme